

COMMUNE
DE

SERPAIZE

REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie en séance publique :

LE MERCREDI 18 DECEMBRE 2024
à 19 h 00

Affiché, le 6 décembre 2024
Le Maire,
Max Kéchichian

ORDRE DU JOUR Session ___ordinaire

- VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION
 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE VOIRIE
 - AIDE AU COMMERCE – RESTAURANT « AU BERKAIL »
- TERRITOIRE ENERGIE DE L'ISERE
 - ADHESION AU SERVICE BATIWATT
- FINANCES
 - DECISION MODIFICATIVE N°03
- PERSONNEL COMMUNAL
 - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE – PARTICIPATION EMPLOYEUR
- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DIVERS